




ASSURANCE EVASION-COVID




Contrat à partir du 01/03/2023




ASSURANCE ASSISTANCE

| Garanties | Plafonds de prise en charge | Formule 1 | Formule 2 | Formule 3 |
|---|--|-----------|-----------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Rapatriement ou transport Sanitaire • Rapatriement des personnes accompagnantes • Rapatriement des enfants de moins de 18 ans • Visite d'un proche • Prolongation de séjour • Frais hôteliers • Frais médicaux hors du pays de résidence <p>- Extension USA, Canada, Asie, Australie</p> <p>- Soins dentaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Frais réels - Billet de retour * - Billet de transports A/R * - Titre de transport Aller/Retour * + Frais d'hôtel 100 € par nuit / Max 10 nuits - Frais d'hôtel 100 € par nuit / Max 10 nuits - Frais d'hôtel 100 € par nuit / Max 10 nuits - 75 000€ par personne et 150 000 € si pays de l'extension Franchise : 30 € par personne Maximum par évènement 800 000 € - Franchise dentaire : 150 € | ✓ | ✓ | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> • Rapatriement de corps - Rapatriement du corps - Frais funéraires nécessaires au transport - Rapatriement des membres de la famille accompagnante • Assistance juridique à l'étranger - Paiement des honoraires d'avocat - Avance de la caution pénale • Retour anticipé • Assistance aux mineurs restés seul au domicile • Envoi de médicaments à l'étranger • Transmission de messages urgents • Frais de recherche et de secours • Avance de fonds (uniquement à l'étranger) • Chauffeur de remplacement • Assistance Épidémies - Téléconsultation avant départ - Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) - Retour impossible (suite épidémie) - Frais hôteliers suite à retour impossible - Frais hôteliers suite à mise en quarantaine - Frais médicaux hors du pays de | <ul style="list-style-type: none"> - Frais réels - 2 500 € par personne - Billet de retour en classe économique - 5 000 € - 10 000 € - Billet retour en classe économique - Titre de transport A/R en classe économique - Frais d'envoi - Frais réels - 2 500 € par personnes/ 8 000 € par évènement - 1 500 € par personne - Billet ou Chauffeur - 1 appel - Frais réels - 1 000 € Max par personne et 50 000 € Max par groupe - Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits - Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits - 75 000€ / 150 000€ | ✓ | ✓ | ✓ |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| <p>résidence suite à maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie</p> <ul style="list-style-type: none">- Prise en charge d'un forfait téléphonique local- Soutien psychologique à la suite d'une mise en quarantaine- Valise de secours | <p>Franchise : 30€</p> <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à 80 €- 6 entretiens par événement- 100 € Max par personne et 350 € Max par Famille |  |  |  |
|--|--|--|---|---|

ASSURANCE ANNULATION

| Garanties | Plafonds de prise en charge | Formule 1 | Formule 2 | Formule 3 |
|---|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'annulation <ul style="list-style-type: none"> - Maladie, accident ou décès (y compris rechute ou aggravation) - Causes dénommées <ul style="list-style-type: none"> - Vol dans les locaux privés ou professionnels Convocation en tant que témoin ou juré d'assise - Convocation pour une adoption d'enfant Convocation à un examen de rattrapage Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré Licenciement économique - Mutation professionnelle - Suppression et modification des congés payés Dommages graves au véhicule 48h avant le départ - Vol des papiers d'identité Contre-indication de vaccination - Annulation d'un accompagnant (maximum 4) • Annulation Cas Imprévus <ul style="list-style-type: none"> - Tout événement aléatoire, indépendant de la volonté de l'assuré, imprévisible et justifiable • Annulation Pack Covid <ul style="list-style-type: none"> - Annulation pour maladie grave suite épidémie ou de pandémie - Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire ou portuaire de départ ou suite à prise de température • Bagages <ul style="list-style-type: none"> - En cas de détérioration, destruction ou vol Dont objets précieux - Retard de livraison de bagages de plus de 24 heures | <p>- Maxi 8 000 € par personne et 40 000 € par Événement</p> <p>Franchise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladie/décès/épidémies : 0 € - autres : 30 € / personne sauf pour les garanties Mutation professionnelle, Suppression et modification des congés payés vol des papiers d'identité pour lesquelles la franchise est de 100€ par personne <p>- Maxi 8 000 € par personne et 40 000 € par évènement</p> <p>Franchise : 10% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 €/personne et 150 € par dossier</p> <p>- Franchise : 10% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 €/personne et 150 € par dossier</p> <p>- Maximum de 1500€/personne et 5 000€ par événement 50% du montant de la garantie Franchise : 30 €/dossier Maximum 300 €/personne</p> |  |  |  |

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Retard de transport - De 4 à 8h - Supérieur à 8h • Vol manqué - Frais d'annulation 50% de la facture initiale pour les forfaits 80% du coût du billet initial A/R pour les vols secs • Interruption de séjour / activité - Interruption de séjour - Interruption d'activité | <ul style="list-style-type: none"> - Seul d'intervention : 4h 50€ par personne 100€ par personne - 1 000 € par personne Franchise : 10% du montant du billet - Prorata temporis avec maximum 30 000 € par événement 100 € par jour / maximum 3 jours |  |  |  |
|---|---|--|---|---|

IMPORTANT

- **Le contrat doit souscrit le jour de la réservation** ou au plus tard, sous 48h (exception faite pour les groupes, souscription à réception de la rooming liste).

LA SOUSCRIPTION TARDIVE EST INTERDITE

- **En cas de pathologie préexistante**, nous conseillons à vos clients de **faire établir un certificat médical émis à la date de l'inscription** certifiant du caractère stable de la maladie et **précisant que la personne est apte à voyager**.

- **L'assuré doit OBLIGATOIREMENT annuler dès la survenance d'un problème médical l'atteignant ou atteignant un de ses proches, et qui pourrait, de suite ou ultérieurement empêcher son départ**. S'il annule tardivement, nous ne pourrons prendre en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de survenance de l'événement, et il restera son propre assureur pour la différence.

| TARIFS TTC | | |
|--|--|---|
| Formule 1 | Formule 2 | Formule 3 |
| Assistance rapatriement incluant épidémie | Formule 1 + Annulation incluant épidémie, bagages | Formule 2 + les garanties vol manqué, retard de transport, interruption de séjour |
| 1,5 % du prix du voyage | 4,5 % du prix du voyage | 4,8 % du prix du voyage |